

Information

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **87 (1942)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

INFORMATION

AUTOUR DE LA COLLECTE DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, A GENÈVE

Le Service des secours pharmaceutiques.

Parmi les demandes de secours que reçoit le Comité international de la Croix-Rouge, celles de médicaments sont bien souvent les plus urgentes.

Ici, c'est un hôpital dévasté qui a un besoin immédiat d'instruments, d'anesthésiques, de sérums ; là ce sont des enfants qui meurent faute de vitamines, des malades en danger par défaut du remède approprié.

Le problème à résoudre n'est pas toujours facile : le produit réclamé peut-il se procurer en Suisse ? Il faut obtenir l'autorisation de l'Office de guerre pour son exportation, autorisation qui n'est accordée que si la Suisse en possède une réserve suffisante pour les besoins de son peuple et de son armée.

Si tel n'est pas le cas, les spécialistes qui dirigent ce service chercheront des fournisseurs à l'étranger, généralement outre-mer, et feront acheminer les commandes à Genève, autant que possible par les services de transport de la Croix-Rouge.

Les belligérants accordent libre passage aux médicaments, même destinés à leurs ennemis ; encore faut-il trouver des cargos pour en assurer le transport, des wagons pour les amener à Genève, d'autres pour les expédier, après vérification, à leurs lieux de destination.

D'importants stocks de certains produits permettent heureusement de parer aux demandes d'extrême urgence.

Grâce à ce service, d'innombrables souffrances ont pu être soulagées, des milliers d'enfants ont été sauvés, de graves épidémies ont été enrayées. — Est-ce trop demander que de solliciter en sa faveur une aide pour le Comité international de la Croix-Rouge ?

Aidez le Comité international de la Croix-Rouge !

Chèques postaux : Genève, I. 8032 ou I. 5491.
